



CLERMONT-FERRAND

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

LE DIRECTEUR GENERAL
DG/DH/SN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL

Décision enregistrée sous le n°
2021-12-342

D é c i s i o n p o r t a n t d é l é g a t i o n d e s i g n a t u r e

- Vu le Code de la Santé Publique, et notamment l'article L.6143-7,
- Vu le Code de la Santé Publique, et notamment les articles D. 6143-33, D. 6143-34, D. 6143-35,
- Vu le décret du Président de la République, en date du 16 décembre 2016, portant nomination de Monsieur Didier HOELTGEN comme Directeur Général du CHU de Clermont-Ferrand,
- Vu le procès-verbal d'installation de Monsieur Didier HOELTGEN dans ses fonctions au 12 janvier 2017,
- Vu le procès-verbal d'installation de Monsieur Patrice BEAUVAIS dans ses fonctions au 1^{er} décembre 2021,

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE
CLERMONT-FERRAND**

D É C I D E

Article 1^{er} :

Monsieur Patrice BEAUVAIS, Directeur d'Hôpital en classe exceptionnelle, en qualité de Directeur Adjoint du CHU, est chargé du Secrétariat Général du CHU de Clermont-Ferrand et des Directions Communes.

Article 2 :

A ce titre, délégation de signature lui est donnée pour signer en ses lieu et place, les actes relatifs au Secrétariat Général du CHU, et en cas d'empêchement du Directeur Général, y compris les marchés à procédure formalisée, les commandes et les liquidations.

Par ailleurs, délégation de signature est donnée à Monsieur Patrice BEAUVAIS, Directeur adjoint chargé du Secrétariat Général du CHU de Clermont-Ferrand et du GHT TerritoireS d'Auvergne, à l'effet de signer dans la limites de ses attributions, et en l'absence de la Directrice Générale Adjointe, toutes pièces et documents se rapportant au domaine des compétences du Directeur Général.

Monsieur Patrice BEAUVAIS peut se voir, en outre, confier une ou plusieurs missions spécifiques ou transversales, dans le cadre de ses attributions, qu'il gère en collaboration avec les directions fonctionnelles et dont il rend compte au Directeur Général.

Monsieur Patrice BEAUVAIS peut également être appelé à assumer des fonctions d'intérim d'autres directions fonctionnelles tous les cadres de direction.

A ce titre, il est appelé à participer au tableau de garde et d'astreinte de deuxième intention adressée par la Direction Générale avec le Directeur Général et la Directrice Générale Adjointe.

Monsieur Beauvais est notamment chargé de la mise en œuvre d'une cellule juridique par le CHU et répondant aux éventuels besoins des Directions Communes. Il mobilise les compétences et les acteurs juridiques du CHU en tant que de besoin.

Article 3 :

Madame Christine ROUGIER, Directrice Générale Adjointe et Monsieur Patrice BEAUVAIS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

Le délégué veillera à rendre compte de façon périodique au Directeur Général de l'exercice, ainsi que des difficultés éventuelles de sa délégation de signature.

Article 5 :

Une délégation de signature est également accordée dans le cadre des gardes de direction pour tous les actes relatifs à :

- l'admission des patients au CHU, leur sortie ou les transferts, y compris pour les patients hospitalisés sous contrainte en psychiatrie,
- les réquisitions de personnel,
- les signalements et les documents divers liés à la situation des patients ou à la disponibilité des lits,
- les documents liés au déclenchement des plans blancs et autres plans de crise,
- les dépôts de plaintes au nom du CHU,
- les autorisations de transport de corps sans mise en bière,
- les évacuations sanitaires,
- les retraits des valeurs,
- tout autre acte devant être pris dans le cadre de la garde.

Article 6 :

Cette décision prend effet à compter du 1^{er} décembre 2021. Cette délégation peut être retirée à tout moment. Elle peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité signataire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans le même délai.

Article 7 :

Un exemplaire de la présente délégation sera transmis pour attribution, publication et diffusion à :

- l'intéressé pour attribution,
- Madame Christine ROUGIER, Directeur Général Adjoint,
- Monsieur Romain POIGNAND et Madame Sandy RIZZO, Directeurs adjoints chargés des Ressources Humaines,
- Madame la Trésorière Principale du CHU,
- la Préfecture du Puy-de-Dôme pour publication au recueil des actes administratifs,
- la Direction Générale.

Clermont-Ferrand, le 28 février 2022

Le Directeur Général,

Didier HOELTGEN